FF de Hockey sur gazon - Critères d'inscription sur listes ministérielles des Sportifs de Haut-niveau, du Collectifs national et des Espoirs

Catégorie ELITE

- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 1ère et 4ème place du tournoi de Hockey des Jeux Olympiques ou de la Coupe du Monde de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer dans le TOP 6 du ranking mondial de la fédération Internationale de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer 1^{er} du championnat d'Europe A de Hockey.

Catégorie SENIOR

- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 5ème et la 12ème place de Tournoi de Hockey des Jeux Olympiques.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la **5ème et la 16ème place de la Coupe du Monde de Hockey**.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer dans le TOP 12 du ranking mondial de la fédération Internationale de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer dans le TOP 8 du ranking européen de la fédération Européenne de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 2^{ème} et la 6^{ème} place du championnat d'Europe A de Hockey.

Catégorie RELEVE

- Etre titulaire de l'Equipe de France **U21 masculine ou féminine** et se classer entre la **1ère et** la **16ème** place de la **Coupe du monde U21**.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine U18 et se classer 1^{er} ou 2^{ème} du championnat d'Europe A U18 de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France senior masculine ou féminine et se classer dans le **TOP 12** du ranking européen de la fédération Européenne de Hockey.
- Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine U21 et se classer dans le TOP 8 du ranking européen U21 de la fédération Européenne de Hockey.

COLLECTIFS NATIONAUX

- Joueuses et joueurs de France A ne remplissant pas les critères de la catégorie seniors
- Joueuses et joueurs sélectionnés et participant aux stages France A/U21, mais non retenus en compétition de référence.
- Etre sportif partenaire d'entrainement au sein d'un pôle « relève » ou « excellence »

ESPOIRS

- Etre sportif permanent dans une structure Pôle « relève » U16 ou U18.
- Etre sportif permanent du pôle « Excellence » U21